Bureau du vérificateur général du Canada
Rapport financier trimestriel
Trimestre terminé le 30 juin 2015

Bureau du vérificateur général du Canada

Pour obtenir de l'information, veuillez communiquer avec la :

Direction des communications
Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0G6

Téléphone : 613-995-3708 ou 1-888-761-5953 (sans frais)
Télécopieur : 613-957-0474
Numéro pour les malentendants (ATS seulement) : 1-613-954-8042
Courriel : communications@oag-bvg.gc.ca
Site Web : www.oag-bvg.gc.ca

ISSN 1927-1980

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le budget principal des dépenses. Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit ni d'un examen externe.

Le Bureau du vérificateur général du Canada a une seule activité de programme : l'audit législatif. Il réalise des études et des audits indépendants qui fournissent information, avis et assurance au Parlement, au gouvernement et à la population canadienne.

Mandat

Le vérificateur général du Canada est un haut fonctionnaire du Parlement. Il est indépendant du gouvernement et présente ses rapports directement au Parlement. Ses fonctions sont établies par la *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'autres lois et des décrets en conseil. Elles consistent à réaliser des audits législatifs et, dans certains cas, à surveiller les ministères et les organismes fédéraux, les sociétés d'État, les gouvernements territoriaux et d'autres entités.

Mode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport présente les autorisations de dépenser du Bureau accordées par le Parlement et utilisées par le Bureau, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses pour l'exercice 2015-2016. Ce rapport trimestriel présente de l'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser. Le Bureau utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore établies en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Les autorisations disponibles ont augmenté en raison de l'augmentation du taux des cotisations législatives aux régimes d'avantages sociaux (16,8 % par rapport à 16,5 %) et des rajustements salariaux découlant des conventions collectives signées au cours de l'exercice précédent. Les autorisations utilisées ont diminué principalement en raison du paiement de transition de 2,1 millions de dollars qui a été effectué l'an passé à la suite du passage unique du régime de paye à l'avance au régime de paye en arrérages du travail effectué.

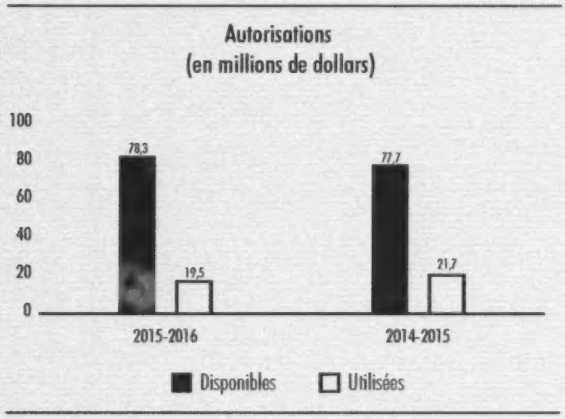

Risques et incertitudes

Aucun risque significatif, ni incertitude n'est à signaler.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a eu aucun changement important quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes.

Approuvé par :

Le vérificateur général du Canada,

Original signé par

Michael Ferguson, CPA, CA
FCA (Nouveau-Brunswick)

Ottawa, Canada
Le 28 août 2015

Le vérificateur général adjoint
et dirigeant principal des finances,

Original signé par

Sylvain Ricard, CPA, CA

État des autorisations (non audité)

	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
	*Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016**	*Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2015*	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	*Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2015**	*Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2014*	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	(en milliers de dollars)					
Crédit 20 – Dépenses de fonctionnement	70 779	17 338	17 338	70 458	19 614	19 614
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	(2 510)	(354)	(354)	(2 510)	(411)	(411)
Crédit net 20 – Dépenses nettes de fonctionnement	68 269	16 984	16 984	67 948	19 203	19 203
Autorisations législatives budgétaires	10 026	2 507	2 507	9 794	2 449	2 449
Autorisations budgétaires totales	**78 295**	**19 491**	**19 491**	**77 742**	**21 652**	**21 652**
Autorisations non-budgétaires	–	–	–	–	–	–
Autorisations totales	**78 295**	**19 491**	**19 491**	**77 742**	**21 652**	**21 652**

*Comprend seulement les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et accordées par le Parlement à la fin du trimestre .

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

	Exercice 2015-2016			Exercice 2014-2015		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	*Sommes dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2015*	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	*Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2015*	*Sommes dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2014*	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
			(en milliers de dollars)			
Dépenses :						
Personnel	69 704	16 617	16 617	69 151	16 739	16 739
Transports et communications	3 268	865	865	3 444	980	980
Information	456	93	93	498	79	79
Services professionnels et spéciaux	4 982	1 448	1 448	4 802	1 330	1 330
Location	1 035	717	717	1 092	740	740
Services de réparation et d'entretien	210	26	26	211	19	19
Services publics, fournitures et approvisionnements	292	23	23	354	42	42
Acquisition de matériel et d'outillage	858	41	41	700	29	29
Autres subventions et paiements*	–	15	15	–	2 105	2 105
Dépenses budgétaires brutes totales	**80 805**	**19 845**	**19 845**	**80 252**	**22 063**	**22 063**
Moins les recettes affectées aux dépenses :						
Sommes recouvrées						
Des membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL)	(660)	(76)	(76)	(660)	(93)	(93)
De l'Organisation internationale du travail	(1 850)	(278)	(278)	(1 850)	(318)	(318)
Dépenses budgétaires nettes totales	**78 295**	**19 491**	**19 491**	**77 742**	**21 652**	**21 652**

* Inclus le paiement de transition (6 500 dollars en 2015-2016 et de 2,1 millions de dollars en 2014-2015) effectué à la suite du passage unique du régime de paye à l'avance au régime de paye en arrérages du travail effectué.